



## Règlement du Prix de l'Eau Noire

1. Le Centre culturel Christian Colle de Couvin lance la douzième édition du "Prix de l'Eau Noire" réservé aux auteurs de contes sans restriction d'âges et doté d'un prix principal de 500€ et de prix secondaires.
2. L'écriture des contes participants débutera par l'incipit suivant : **"La porte était fermée et pourtant tous savaient..."**.
3. Chaque candidat peut présenter au maximum deux contes.
4. La sélection portera sur la qualité de l'écriture, l'originalité et l'aspect merveilleux du sujet. Le jury sera particulièrement attentif à distinguer des œuvres se réclamant de la tradition orale et, susceptibles par là, de faire l'objet de lectures mises en espace ou d'être théâtralisées.
5. Les manuscrits devront être correctement dactylographiés, paginés et assemblés, sans mention du nom de l'auteur. Ils ne pourront excéder 5 pages en format A4 avec une police classique taille 12.
6. Les œuvres, accompagnées des coordonnées de l'auteur et d'une brève notice biographique sous pli fermé, devront parvenir en trois exemplaires, pour le jeudi 31 mai 2018 au plus tard au Centre culturel Christian Colle, rue du Pillori, 6 à 5660 Couvin - Belgique.
7. Le jury, composé de personnalités choisies pour leur compétence, est souverain de ses décisions.
8. Aucun membre du jury et du comité ne pourront concourir.
9. La cérémonie de remise du Prix de l'Eau Noire se déroulera dans le courant du mois de novembre 2018 à Couvin. Tous les participants seront avertis individuellement des modalités de cette cérémonie.
10. Les textes ne seront pas réexpédiés. Tous les auteurs conservent l'intégralité de leurs droits. Le Centre culturel Christian Colle de Couvin, asbl, se réserve néanmoins la possibilité de publier à prix coûtant les contes primés.

**Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du  
Centre culturel Christian Colle de Couvin, Tél: +32 60 34 59 56,  
[emmanuelle.bourtembourg@ccccc.be](mailto:emmanuelle.bourtembourg@ccccc.be) .**